

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

La presse a annoncé que, faisant droit à la requête de plusieurs conseillers municipaux d'une des listes opposées à celle de la Municipalité, le Conseil d'Etat a annulé les élections municipales de Saint-Cloud d'avril 1953.

L'annulation a été décidée :

- 1° Parce qu'il a été distribué gratuitement aux électeurs de la commune un numéro du *Bulletin Municipal*, au cours de la période électorale qui a précédé les élections du 26 avril 1953, bien que ce bulletin soit paru à sa date normale;
- 2° Parce que, d'après la haute juridiction administrative, ce *Bulletin*, édité aux frais de la commune, aurait contenu des attaques d'ordre électoral susceptibles d'avoir exercé une influence sur le résultat du scrutin.

Le Conseil d'Etat a estimé que, dans ces conditions, les requérants étaient fondés à demander l'annulation des opérations électorales.

L'arrêté du Conseil interdépartemental de Préfecture de Versailles qui avait débouté les requérants de leur demande a donc été annulé.

Nous n'avons qu'à nous incliner devant cette décision.

A ce jour, aucune notification ne nous a encore été adressée et il nous est impossible de dire à nos lecteurs la date prochaine des élections qui auront lieu vraisemblablement après les vacances.

Ainsi donc en 10 ans, on aura dérangé les électeurs cinq fois pour des élections municipales. Il faut souhaiter que cela ne les incitera pas à l'abstention.

**

Les électeurs voteront à l'aide de la carte électorale qui est actuellement en leur possession (carte qui a été utilisée lors des élections municipales du 26 avril 1953). Seules les personnes inscrites depuis 1953 recevront une carte.

Les listes d'émargement déposées dans chaque bureau de vote seront les mêmes que celles qui ont été utilisées en avril 1953. Sur ces listes seront supprimés les noms des personnes qui se sont fait radier de la liste électorale et seront ajoutés les noms des personnes qui se sont fait inscrire sur cette liste depuis 1953.

Aucun changement de domicile ne pouvant être effectué sur ces listes d'émargement, les électeurs et électrices devront voter au bureau de vote de leur précédent domicile.

FAISONS LE POINT

Deux ans après les élections municipales d'avril 1953, à l'occasion desquelles la Municipalité a fait connaître son programme en précisant que son but était de continuer l'œuvre entreprise lors de son précédent mandat, il est bon que nous rappelions à nos lecteurs les points de ce programme qui ont été réalisés ou qui sont en cours et où nous en sommes sur le plan financier.

1^{er} Point. — LE LOGEMENT

- 1° Nous avons poursuivi avec la Société d'H.L.M. « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », la construction de la 2^e tranche du projet du quai Carnot. Les travaux sont maintenant achevés et nous avons pu y caser 33 familles prioritaires. De plus, 11 logements laissés libres par suite de ces attributions ont permis, après accord avec les propriétaires, le relogement de 11 foyers. Ce sont donc 44 familles qui ont pu ainsi être logées ou relogées. La première tranche avait permis le logement de 61 foyers. Ainsi 105 familles ont bénéficié de la réalisation H.L.M. du quai Carnot pour ce qui concerne seulement la part revenant à la ville de Saint-Cloud;
- 2° Nous avons, en vue de la construction de 100 logements économiques et familiaux, fait décider l'achat par le Conseil Municipal d'un terrain situé quai Carnot, entre la rue des Milons et la rue des Pâtures, terrain qui appartenait à une Société immobilière et qui était inutilisé. Cette Société voyant que la ville allait s'approprier ce terrain fit savoir son intention d'y construire elle-même des logements; de même qu'elle fit savoir qu'elle désirait réaliser sur d'autres terrains situés également quai Carnot et lui appartenant, un ensemble de 400 logements. Un accord intervint alors entre la ville et la Société pour que celle-ci mette à la disposition de la ville sur ce projet de 400 logements, 100 appartements destinés à être loués à un prix raisonnable à des prioritaires habitant Saint-Cloud;
- 3° Nous avons facilité, en accord avec le Conseil Municipal, la construction par la Fédération Française des Sociétés d'Assurances sur des terrains acquis par ces Sociétés, boulevard de la République et rue du Mont-Valérien, la construction de 700 logements parmi lesquels nous avons obtenu que 100 soient mis à la disposition de la ville pour être loués à des Clodoaldiens;
- 4° Le Conseil Municipal, sur notre proposition, a décidé le principe de la construction de 50 logements sur les terrains communaux de la rue Dailly et de la rue du Docteur-Desfossez. Cette question étant

liée à celle du plan d'aménagement de la commune en cours d'étude n'a pu encore être solutionnée, d'autant plus que l'autorité supérieure a estimé la superficie du terrain insuffisante pour la réalisation de 50 logements du type économique normalisé, pour lesquels un hectare de terrain est exigé, alors que le terrain de la rue du Docteur-Desfossez n'a que 1.500 mètres carrés.

Nous ne perdons pas cette question de vue et espérons bien arriver à un résultat satisfaisant.

Nous sommes néanmoins assurés de pouvoir disposer en 1956 de 100 logements, boulevard de la République et rue du Mont-Valérien et probablement, en 1957, de 100 autres logements, quai Carnot.

Révision d'insalubrité

En ce qui concerne les révisions des déclarations d'insalubrité faites en 1941, le Conseil Municipal a décidé, sur notre proposition, de voter un crédit afin de faire réexaminer par des hommes de l'art, les clauses d'insalubrité, de manière à faire lever par le Conseil départemental d'hygiène, certaines servitudes pesant sur des immeubles déclarés insalubres.

Nous avons saisi de cette question la Préfecture de Seine-et-Oise qui nous a fait savoir qu'elle était disposée en ce qui concerne les immeubles déclarés partiellement insalubre à soumettre l'affaire au Conseil départemental d'hygiène, afin de faire lever les servitudes, si les propriétaires de ces immeubles prenaient l'engagement d'entreprendre les travaux nécessaires pour que cessent les causes d'insalubrité.

D'autre part, un décret du 20 mai 1955 vient de modifier profondément les conditions d'indemnisation des immeubles insalubres, lesquelles seront fixées dorénavant suivant les règles de droit commun. Nous avons obtenu que M. le Préfet révisé très prochainement les réserves dont il a assorti jusqu'ici les autorisations de renouvellement de baux.

Les commerçants qui possèdent une boutique dans un immeuble déclaré insalubre peuvent donc être rassurés en ce qui concerne les renouvellements de leurs baux.

2° Point. — LA VOIRIE

Nous avons :

- a) Fait approuver par le Conseil Municipal, en 1954, un programme de 27 millions de travaux et en 1955 un programme de 40 millions, ce qui nous a permis ou va nous permettre très prochainement, en sus des travaux d'entretien courant :
- 1° D'établir des trottoirs en dalles de béton rose, boulevard de la République, entre la rue des Tennerolles et l'avenue Foch, d'une part (ces trottoirs ayant nécessité préalablement la construction d'une conduite d'égout), entre l'avenue Foch et la rue de Buzenval, d'autre part;
- 2° De réfectionner les trottoirs entre la rue de Buzenval et la rue du Mont-Valérien;
- 3° De réfectionner les trottoirs ceinturant les grands immeubles de la Passerelle;
- 4° De réfectionner entièrement la rue Pigache, entre le boulevard de la République et l'avenue du Maréchal-Foch;
- 5° De réfectionner entièrement la rue du 18-Juin (ancienne avenue des Platanes), la rue Feudon, la rue Audé, la rue Dantan, la rue du Nord;
- 6° D'établir des trottoirs en dalles de béton rose place G.-Clemenceau, devant l'immeuble de « La Tête Noire » et sur le fond de la place, où ont été plantés deux rangées de peupliers en attendant qu'une construction convenable devienne possible;
- 7° De supprimer des cassis rue de Garches, rue Tahère, rond-point Duval-Le-Camus;

8° D'acquérir deux terrains contigus au marché couvert de Montretout, en vue de réaliser un parking pour les véhicules des commerçants forains, afin de dégager entièrement le boulevard de la République et permettre aux voitures des particuliers d'accéder facilement aux abords du marché;

9° De créer un parking place Silly, devant l'hôpital;

10° D'acquérir l'arroseuse-balayeuse prévue au programme, qui nous permettra un meilleur entretien de la voirie et dont la réserve d'eau de 2.000 litres servira de secours en cas d'incendie, en des points où l'alimentation en eau n'est pas assurée.

Toujours en ce qui concerne la voirie, l'équipe d'entretien prévue au programme a été constituée et nous avons constaté une nette amélioration dans la propreté de la voirie, laquelle serait encore plus sensible si nos concitoyens consentaient à utiliser davantage les corbeilles à papier placées en de nombreux endroits. Pour ce qui est du classement dans la voirie urbaine des voies privées, nous avons commencé à classer dans le domaine public communal l'avenue Léonie et nous poursuivons le classement des autres voies privées au fur et à mesure que les propriétaires feront abandon gratuit à la ville du sol de ces voies.

L'aménagement des rives de la Seine se poursuit. Après le stade, qui a remplacé des tas d'immondices, c'est le terrain situé quai Carnot, devant les grands immeubles de la Passerelle, qui est en cours d'aménagement et ce sera bientôt la partie comprise entre la rue des Milons et la Passerelle qui sera embellie par suite de l'édification des 400 logements avec espaces de verdure dont il est question plus haut.

Quant à l'élargissement du quai Carnot, nous avons émis dans le dernier numéro du *Bulletin Municipal* une suggestion qui fait l'objet d'une étude aux services des Ponts et Chaussées et qui tend à la sauvegarde des arbres et des propriétés riveraines.

Nous avons enfin fait classer dans la voirie départementale la rue du Camp-Canadien dans sa partie comprise entre la rue de Buzenval et le boulevard de la République.

3° Point. — ASSAINISSEMENT

Nous avons fait exécuter comme prévu l'égout collecteur du boulevard de la République et fait voter par le Conseil Municipal les crédits nécessaires en vue de l'assainissement du bassin de Val-d'Or qui comprend : les rues de Buzenval, Henri-Régnauld, de l'Avre, Bucourt, des Girondins, de la Redoute, une partie de l'avenue Foch, rue Ferdinand-Chartier, rue Jacoulet, rue Tissot, rue de la Porte-Jaune. Une partie de l'assainissement de la rue de Buzenval, de la rue Bucourt et de la rue René-Weill a été réalisée.

Des égouts ont été par ailleurs construits avenue de Suresnes, rue Dantan, avenue Eugénie et boulevard de la République.

En résumé, pour l'assainissement, 45 millions ont été dépensés en 1953, 1954 et 1955 et 30 millions vont l'être prochainement.

4° Point. — URBANISME

Les travaux devant permettre l'élargissement du boulevard Sénard en vue de l'installation d'un marché couvert aux Coteaux sont en cours. Nous espérons être en mesure prochainement de présenter un projet au Conseil Municipal.

L'allée centrale du marché de Montretout a été couverte par un lanterneau comme prévu et les stores latéraux ont été posés. La pression de gaz a été augmentée. Le nouvel axe de distribution prévu rue Pigache-rue Tissot a été réalisé, ce qui a permis par

l'augmentation du diamètre des canalisations et par les bouclages qui ont été effectués, d'améliorer sérieusement la pression. Dans le quartier du Centre, rue Dantan, rue Dailly, rue Royale, des canalisations ont été remplacées en vue d'assurer une meilleure distribution.

En ce qui concerne l'éclairage public, nous continuons à moderniser le réseau en remplaçant dans les principales artères l'éclairage à incandescence par l'éclairage à fluorescence ou à vapeur de mercure. C'est ainsi qu'en 1954, le quai Carnot et diverses voies des Coteaux, l'avenue de Lonchamp notamment, ont été équipées avec des appareils fluorescents à trois tubes. Cette année, plus de 4 millions ont été votés pour l'amélioration du réseau. Dans l'avenue Foch en particulier, des appareils fluorescents à deux tubes donnent un éclairage parfait. Il va en être de même rue Pasteur, rue du Mont-Valérien, rue Armengaud, avenue Pozzodi-Borgo, rue de Crillon, rue Montesquiou ainsi que dans le centre, place Silly, rue de la Libération, rue Gaston-Latouche, rue Lauer et rue du Docteur-Desfossez.

La signalisation des rues a été prévue et est en cours de réalisation d'après un plan établi par la Maison Michelin, spécialiste en la matière. La signalisation lumineuse n'a pas été oubliée. Un feu vert et rouge va être très prochainement installé au carrefour Magenta et d'autres feux verts et rouges seront placés au carrefour boulevard Washington, rue du Mont-Valérien, rue du Val-d'Or : des panneaux de limitation de vitesse ont été placés sur le boulevard de la République. 3 millions ont été votés pour ces différentes signalisations.

Pour ce qui est de l'amélioration de la qualité de l'eau et l'augmentation de la pression, de très importants travaux ont été effectués ou sont en cours d'exécution. Nos démarches auprès des pouvoirs publics compétents ont sur ce point porté leurs fruits.

Le square dont la création avait été prévu place Silly est en cours de réalisation.

Notre plan d'aménagement, en cours d'étude, va être soumis très prochainement à l'approbation du Conseil Municipal. Nous avons, en effet, obtenu des services de l'aménagement de la Région parisienne qu'un contrat soit passé aux frais de l'Etat avec un architecte urbaniste chargé de mettre ce plan définitivement au point.

5° Point. — SPORTS ET FÊTES

L'aménagement du stade quai Carnot se poursuit. Les travaux seront très prochainement achevés. Des vestiaires-douches modernes ont été créés et il est prévu des installations sanitaires.

A la salle de gymnastique, les installations sanitaires envisagées sont en cours de réalisation.

Les sports nautiques se développent d'une façon très satisfaisante. A côté du club des voiliers, il a été créé un club de bateaux à moteurs qui a l'intention de former des jeunes sportifs au ski nautique.

En ce qui concerne les fêtes, nous avons fait installer aux frais de la commune un transformateur supplémentaire à la caserne Sully, ce qui permet d'avoir une puissance plus grande en KWA., et d'alimenter les forains d'une façon convenable.

6° Point. — BATIMENTS COMMUNAUX

Les orgues de Charles Gounod, à l'Eglise, sont actuellement en cours de réparations. Un marché a été passé par la commune avec une maison spécialisée et un crédit de 1.500.000 francs a été voté par le Conseil Municipal.

En ce qui concerne les bâtiments, des travaux très importants ont été effectués à la toiture de l'immeuble communal de la place G.-Clemenceau, appelé « Hôtel

de la Tête Noire ». Le bâtiment du presbytère a été complètement remis en état, le bâtiment que la ville a acquis rue du Docteur-Desfossez où se trouvent les services des Contributions, va faire l'objet de réfection. Des crédits ont été votés pour cela au budget de 1955.

7° Point. — ÉCOLES

L'autonomie du lycée de Saint-Cloud a été obtenue, de même que nous avons obtenu un engagement de l'Etat auquel a été donnée la propriété Leygues, de construire dans cette propriété, et dans un délai de cinq ans, un lycée destiné à recevoir le lycée actuel de jeunes filles, ce qui nous permettra de récupérer les locaux pour les besoins de l'enseignement primaire. Les plans de ce nouveau lycée sont actuellement en cours d'approbation.

En ce qui concerne l'enseignement primaire, un très gros effort a été fait. En 1954, quatre classes nouvelles avec cour de récréation ont été construites à Montrétout, deux classes en aluminium ont été édifiées au groupe du Centre (filles) et des améliorations ont été apportées dans différents locaux, une salle de gymnastique scolaire a été aménagée au Centre.

Cette année, quatre classes, obtenues par surélévation du bâtiment de l'école des filles du Centre, sont en cours de construction et d'autres améliorations vont être apportées.

Le chauffage au mazout a été installé à l'école des filles des Coteaux et au groupe de Montrétout.

Un nouveau groupe scolaire comprenant seize classes plus deux classes de maternelle avec salle de jeux et repos et des logements pour le personnel enseignant va être très prochainement édifié sur un terrain récemment acquis par la ville, rue du Pierrier. Le Comité départemental scolaire a donné son accord. Plus de 100 millions ont été votés par le Conseil Municipal pour cette réalisation.

L'acquisition d'un terrain avenue B.-Palissy pour des besoins scolaires a été également décidée par le Conseil Municipal sur la proposition de la Municipalité.

En ce qui concerne les fournitures scolaires gratuites, les crédits ont été relevés cette année de 25 % pour permettre de faire face à l'augmentation des effectifs et pour remplacer les livres usagés.

8° Point. — ŒUVRES SOCIALES

Un square avec terrain de jeux sur les terrains acquis par la ville, entre la rue de l'Yser et le quai Carnot, est en cours de réalisation. 4 millions ont, à cet effet, été votés par le Conseil Municipal. Il a été décidé, en outre, la création d'un jardin entre le quai Carnot et les H.L.M. (2° tranche), pour les enfants des nombreuses familles habitant ce groupe.

La garderie d'enfants qui ne fonctionnait que le jeudi a lieu maintenant pendant les fêtes de Pâques et de Noël. Plus de 60 enfants fréquentent cette garderie.

Le Conseil Municipal vient de décider, sur la proposition de la Municipalité, la création d'un Centre de protection maternelle et infantile, qui sera installé dans des bâtiments construits rue du Docteur-Desfossez par surélévation du bâtiment annexe de la mairie où sont installés le musée et la bibliothèque.

En ce qui concerne l'orientation professionnelle, une permanence est assurée à la mairie. Des renseignements précieux sont donnés aux familles.

9° Point. — ACTION SOCIALE ET FAMILIALE. — SOCIÉTÉS

Nous avons fait accorder une subvention à l'Association Clodoaldienne pour l'Aide aux mères de famille pour permettre l'emploi de travailleuses familiales au

profit des familles non rattachées à la C.C.A.F. et ne bénéficiant pas de l'aide de cette caisse.

Pour ce qui est des sociétés, l'aide financière que leur accorde la ville a été augmentée, notamment à la Société municipale « La Clodo », au Club des Sports Olympiques et à l'Aéro-Club. Nous signalons en passant que l'Aéro-Club a acquis un deuxième appareil, ce qui lui permet de donner sa pleine mesure dans la formation des jeunes.

En ce qui concerne l'enseignement ménager, un gros effort a été fait en accord avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour que le maximum d'élèves profitent de ces cours, qui ont reçu dans leurs locaux du Centre Culturel, un aménagement aussi complet que possible.

Ainsi, en deux ans, plus de 50 % du programme de la Municipalité a été réalisé.

10° Point. — NOTRE SITUATION FINANCIÈRE

En 1953, au moment du renouvellement du mandat municipal, l'exercice 1952 s'arrêtait comme suit :

Actif	77.767.258 fr.
Passif	41.999.541 fr.

Excédent net de l'actif. 35.767.717 fr.

En 1954, la clôture de l'exercice 1953 donnait, au 31 mars, les résultats suivants :

Actif	110.531.220 fr.
Passif	64.012.374 fr.

Excédent net de l'actif. 46.518.846 fr.

En 1955, les comptes de l'exercice 1954 ont été arrêtés comme suit au 31 mars :

Actif	113.615.755 fr.
Passif	74.762.267 fr.

Excédent net de recettes au 31 mars... 38.853.488 fr.

Ces résultats se passent de commentaires. C'est en partie au moyen de ces excédents de recettes qui constituent chaque année des fonds libres, que nous avons pu réaliser différents points du programme municipal.

LE CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER A SAINT-CLOUD

Par arrêté en date du 6 mai 1955, M. le Préfet de Seine-et-Oise a déclaré d'utilité publique la création d'un centre départemental de lutte contre le cancer dans l'immeuble situé 5, rue Gaston-Latouche, à Saint-Cloud et a prononcé par voie de conséquence le changement d'affectation de cet immeuble qui avait été acquis par l'hôpital de Saint-Cloud pour l'agrandissement de ses services et qui a été cédé au département de Seine-et-Oise, les agrandissements projetés devant avoir lieu dans l'enceinte même de l'hôpital.

A ce sujet, le directeur départemental de la Santé de Seine-et-Oise a fait savoir que la mise à la disposition du département de Seine-et-Oise de l'immeuble de la rue Gaston-Latouche pour la création d'un Centre départemental de lutte contre le cancer ne portera aucune atteinte aux activités de l'hôpital de Saint-Cloud et encore moins à l'intérêt des médecins.

Il a indiqué qu'avant même que la création de ce Centre soit décidée et alors que le projet était seulement à l'étude, il n'avait pas manqué, en plein accord avec les membres de la Commission administrative de l'hôpital, de mettre au point un programme d'exten-

sion et de modernisation des services de l'hôpital, de manière à ce que la population de Saint-Cloud n'ait pas à supporter les conséquences de la cession de l'immeuble précité. Il a en effet été décidé :

1° D'augmenter la capacité de l'hôpital par la construction d'environ 150 lits supplémentaires à édifier sur le terrain contigu à l'hôpital;

2° De créer 85 lits nouveaux à l'hospice Lelégard, de manière à supprimer les admissions de vieillards dans les services de médecine et de chirurgie.

Le Centre départemental de lutte contre le cancer à Saint-Cloud a été agréé par Monsieur le Ministre de la Santé publique, par arrêté en date du 10 juin 1955, J. O. du 16 juin 1955.

LE REPAS DE L'AMITIÉ

a réuni plus de 300 convives

Il a eu lieu le 24 avril à la Salle Municipale des Fêtes et a connu son habituel succès.

Excellent menu, préparé par le chef Faimali et ses aides.

Les Anciens étaient rayonnants. Après la matinée récréative, où il a été donné aux assistants d'applaudir de nombreux numéros dont la « Danse alsacienne » et la « Valse triste », exécutées par un groupe de jeunes filles de l'école des Coteaux, on a dansé jusqu'à 19 h. dans une ambiance très sympathique et très 1900.

Le Maire, les adjoints, beaucoup de conseillers municipaux étaient là.

On comptait au repas de l'Amitié 305 personnes âgées de plus de 65 ans, ayant au total 20.296 années, et un âge moyen de 76 ans 70.

Les doyens en étaient Mme Lefebvre et M. Lepage.

Les pensionnaires de Lelégard bénéficiaient, eux aussi, d'un repas semblable à celui de la Salle des Fêtes et toutes les personnes qui, pour des raisons de santé, n'avaient pu se déplacer ont reçu un colis à domicile.

LA JOURNÉE DES DÉPORTÉS

Le 24 avril, la Municipalité a organisé, en accord avec la F.N.D.I.R.P., une manifestation à l'occasion de la « Journée Nationale à la mémoire des héros et martyrs de la déportation ».

Après les offices religieux célébrés aux paroisses du Centre et des Coteaux et au temple protestant et le discours du maire, au Monument aux Morts, une urne contenant des cendres recueillies au cours de pèlerinages dans les fours crématoires des camps de concentration a été transférée solennellement au cimetière où elle a été déposée pour être scellée au Monument aux Morts sans sépulture du « Souvenir Français ».

Les manifestations ont été sobres et dignes. La population s'est associée à la Municipalité et à la F.N.D.I.R.P. pour commémorer les héros et martyrs de la déportation.

Les discours et sermons ont été tous très bons, que ce fussent ceux du maire, du chanoine Collin, du curé du Val-d'Or, du pasteur Fabre, de M. Finelle, président du Souvenir Français et du secrétaire de la section des Déportés de Saint-Cloud. On déposa beaucoup de couronnes et de fleurs.

La musique de Saint-Nicolas de Buzenval a recueilli des applaudissements très mérités.

UN MILLIER DE CLODOALDIENS sont allés le 1^{er} Mai à Charbonnière

La Municipalité de Saint-Cloud a célébré le 1^{er} Mai, fête du travail et fête du printemps, en organisant une journée de plein air pour les travailleurs de la cité au château de Charbonnière.

Comme on le sait, ce domaine, qui comprend un château de style néo-Renaissance, bâti à la fin du XIX^e siècle, des communs, un verger, un potager, un parc, une forêt, une ferme, sert de colonie de vacances aux garçons et filles de Saint-Cloud, de juillet à septembre. Il a de plus procuré un bon repos aux 600 personnes inscrites pour le dimanche 1^{er} mai et a été un centre de ralliement pour 200 automobiles, motocyclettes et scooters participant au rallye de l'Automobile-Club de Saint-Cloud.

A 7 h. 30, six autocars étaient réunis place de la Mairie. La caravane prit le départ à 8 heures. Il faisait beau malgré le ciel voilé, la chaleur orageuse. L'itinéraire passait par Villacoublay, la vallée de la Bièvre, Saclay, la vallée de Chevreuse, Dourdan, Angerville.

Une foule qui n'était pas endimanchée, mais, au contraire, simplement vêtue, femmes en toilettes champêtres, beaucoup d'hommes en tenue de motocyclistes, animait le grand parc, d'ordinaire si solitaire, si mélancolique même. Les automobiles, les scooters et les motocyclettes portant en grands chiffres les numéros du rallye étaient dispersés au long des allées. Des tables, des bancs disposés sur les pelouses, sous les ombrages, attendaient les convives qui avaient apporté leurs provisions.

Malgré de courtes averses, sous l'influence du temps orageux, des boissons, du repas, la société s'anima; on parlait, on riait, quelques-uns jouaient au ballon; quelques couples se promenaient ou s'asseyaient à l'écart sous les ombrages. On ne songea guère à chercher le muguet, car le froid tardif avait retardé son éclosion.

Dès 18 h. 30, les trompes des autocars rappelaient leur monde et c'était le départ au crépuscule, qui en groupe, qui en auto ou moto isolée, avec la perspective de 120 kilomètres à couvrir de nuit, de Charbonnière à Saint-Cloud. Mais les camarades arrêtés sur le bord des routes encourageaient leurs compagnons. A 21 h. 30, tous les passagers des autocars étaient parvenus à bon port à Saint-Cloud, place de la Mairie. On espère que le désenchantement de leur retour n'a pas été trop vif, tandis que les ombrages et les sous-bois de Charbonnière reprenaient leur mélancolie solitaire et aristocratique jusqu'au 7 juillet, date de l'invasion du premier contingent d'enfants de Saint-Cloud en vacances.

LA FÊTE DE LA VICTOIRE ET DE JEANNE D'ARC

La fête de la Victoire a été célébrée à Saint-Cloud par le dépôt de gerbes de fleurs au monument Leclerc et au Monument aux Morts, place de la Mairie. Le maire, les adjoints, plusieurs conseillers municipaux, de nombreux présidents et membres de sociétés, anciens combattants, prisonniers, déportés, etc., avec drapeaux étaient présents.

LA FÊTE DE MAI DANS LE BAS-PARC

La fête de Mai, organisée chaque année dans le bas-parc de Saint-Cloud par les commerçants clodoaldiens a eu lieu jusqu'au 5 juin avec plein succès.

FÊTE DES MÈRES

Le dimanche 5 juin a été célébrée la Fête des Mères. Il n'est pas de foyer où la maman n'ait été l'objet d'une manifestation particulière d'affection de la part de son ou ses enfants. Le dévouement sans borne d'une mère mérite bien ce témoignage de reconnaissance de tous ceux qui sont les bénéficiaires de ses veilles et de ses sacrifices.

Officiellement, la Fête des Mères a donné lieu à la cérémonie maintenant traditionnelle de remise de la Médaille de la Famille Française à cinq mamans, de cinq, six et huit enfants.

Dans la salle des mariages de la mairie, après une allocution de circonstance de M. Rollin, maire-adjoint, M. le Maire remit la Médaille d'argent à Mme Balesdent, mère de huit enfants, et la Médaille de bronze à Mmes Barbe, Chalier, Larique, mères de cinq enfants, et à Mme Dubost, mère de six enfants.

A l'occasion de cette fête, la Municipalité avait prié MM. les Directeurs et Mmes les Directrices de toutes les écoles de demander à leurs élèves un court travail de rédaction sur « la maman ».

Deux des meilleurs travaux exécutés par Marie-Jacqueline Leyric, âgée de 10 ans, élève au lycée de jeunes filles de Saint-Cloud, classe de 7^e et Paulette Verley, âgée de 14 ans, de l'école des filles des Coteaux ont été publiquement lus par M. Monsel, maire-adjoint et applaudis par tous.

Un vin d'honneur agrémenté de nombreux gâteaux, qui firent les délices de la partie enfantine de l'assistance, contribua à créer une atmosphère de chaude cordialité entre les familles présentes et les membres du Conseil municipal et les représentants de plusieurs associations locales dont les activités sont orientées vers le service des familles.

La Municipalité profite du présent bulletin pour renouveler aux mamans décorées ses plus vives félicitations.

A LA SALLE DES FÊTES MUNICIPALE

La soirée au profit des mal-logés

La soirée de ballets organisée par Mme Haussaire, au bénéfice des « déshérités du logement » de Saint-Cloud et Garches, s'est déroulée le 14 mai, à la Salle des Fêtes municipale.

Le programme de danses classiques, parfaitement exécuté par les élèves de Mme Haussaire, fut chaleureusement applaudi.

La fête du Lycée de jeunes filles

Devant une salle comble (plus de 600 personnes), les élèves de notre lycée de jeunes filles ont le 15 mai, donné leur fête annuelle. Il y avait beaucoup de personnalités autour de Mme Coquart, directrice du lycée. Le spectacle, très bien réglé, fut de choix.

Le Voyage de M. Perrichon, de Labiche, a été joué avec brio, adresse et intelligence. Chez certains jeunes acteurs et actrices, il a fait apparaître de réelles qualités.

« Les surprises du divorce »

Le 22 mai, en la Salle municipale des Fêtes, pour la section de Saint-Cloud de l'Union Nationale des Travailleurs de France, la Cie Robert Ducros a donné *Les Surprises du Divorce*. Comme à l'accoutumée, les acteurs ont obtenu un vif succès.

L'hommage de la Ville de Saint-Cloud au Poète Belge Emile VERHAEREN

A l'occasion du centenaire de la naissance du grand poète belge, Emile Verhaeren, des cérémonies commémoratives se sont déroulées dans le monde entier.

La Municipalité de Saint-Cloud a voulu honorer particulièrement la mémoire de Verhaeren qui fut habitant de notre ville pendant de nombreuses années.

Une manifestation d'amitié franco-belge fut donc organisée le vendredi 13 mai à la Salle des Fêtes municipale, en présence de M. le baron Guillaume, ambassadeur de Belgique en France; de M. Edouard Bonnefous, ministre des P.T.T.; de M. le Préfet de Seine-et-Oise et de nombreuses personnalités, dont la duchesse de la Rochefoucauld, présidente de Comité du Centenaire Verhaeren; M. José Belle, secrétaire dudit Comité, etc...

C'est devant un auditoire nombreux et d'élite que M. Chaveton prit la parole en ces termes :

« Verhaeren, dont la vie fut un modèle de discrétion, de simplicité, de franchise, se plaisait dans ce coin de la banlieue parisienne...

« Je tiens d'un de nos concitoyens, M. Georges Tribut, qui vécut beaucoup dans la société de Verhaeren, à Saint-Cloud, des renseignements sur le passage du grand écrivain dans notre ville.

« Verhaeren travaille le matin. Après déjeuner, il gagne souvent Paris, se promène par les musées ou les expositions et, en fin d'après-midi, vers 6 heures, il remonte notre rue Goumou. Sa femme, entendant dans l'escalier son pas pesant et volontaire, se hâte de disposer deux couverts pour un frugal souper. Le soir, Verhaeren, joyeusement, reçoit des amis : Georges Duhamel, Vildrac, Jules Romains, Georges Lecomte, Tribut, René Fauchois qui l'accompagne le jour fatal de son accident à Rouen, en 1916, et bien d'autres...

« Dans son logis encombré, d'autres admirateurs viennent, de nationalités diverses, de tendances variées, des peintres qui coudoient des critiques, les idées se heurtent, la vie jaillit et Verhaeren se réjouit de ces énergies qu'il stimule. Fréquemment, des controverses artistiques alimentent la discussion, Verhaeren parle d'art avec passion, sans jamais tenir de propos malveillants sur quiconque.

« Vers 9 heures, les fidèles se retirent car Verhaeren a coutume de se coucher tôt. A ceux qui partent, il distribue de solides poignées de main, accompagnées d'une voix ferme et chaude et de sa formule : « la bonne nuit, la bonne nuit ». Qui donc n'aurait pas été réconforté en quittant ce prêtre incomparable de l'enthousiasme ? »

.....
Ensuite, M. Laurence, maire-adjoint, vice-président de la Société « Les Amis de Saint-Cloud », évoque sa première rencontre avec le poète à Saint-Petersbourg, en 1913 :

« Je l'aperçois encore descendant du train venant de Varsovie avec sa grosse moustache grise, sa mise et sa simplicité proverbiales, qui forçaient la sympathie. Il vint à moi comme s'il me connaissait depuis toujours. J'entrepris de lui faire visiter la ville de Pierre-le-Grand. Louis Réau, aujourd'hui de l'Institut, venait de publier une monographie excellente sur Péttersbourg. J'étais donc renseigné. Pourtant que de choses j'appris avec Verhaeren. Je me promenai avec lui sur les bords de la Néva, sur les quais splendides de ce fleuve, sur la perspective Newsky. Nous visitâmes les monuments, l'admirable musée de l'Ermitage, c'était un délice de l'entendre, avec bienveillance toujours, porter des jugements pertinents sur tout ce qu'il voyait en critique averti et en artiste consommé.

« Mais Verhaeren était surtout un social. C'était la rue qui l'intéressait. C'était l'usine. C'était le moujik. Sans doute, il était sensible à l'élégance des palais où il était reçu, mais il ressentait particulièrement les souffrances du peuple et avec sa vision de poète, il prévoyait ce qui arriva en 1917. Que de fois il me dit : « La révolution sera cruelle dans ce pays si on ne la prépare. »

.....
« Un jour, je le conduisis à l'Institut Smolny où je faisais une leçon sur Victor Hugo. Je parlais de la langue du poète français en modeste disciple de mon vénéré maître Ferdinand Brunot, le grand historien de la langue française. En quelques minutes, Verhaeren fit de Victor Hugo un splendide portrait, où il exalta le poète social, comme vous l'avez fait vous-même, il y a deux ans. M. Grosclaude, car seul un poète peut parler comme il convient d'un poète.

« Quand en 1914, au printemps, je revins définitivement en France, j'allai le voir souvent à Saint-Cloud. La guerre menaçait. Lui qui avait rêvé la paix, sentait qu'il devrait vivre la guerre. Il me chantait néanmoins le charme de Saint-Cloud, tant et si bien que je crois que c'est à cause de lui que je suis devenu Clodoaldien. Et la guerre éclata.

« Lui l'Européen, lui qui avait exalté l'amour de l'humanité, était devenu devant les atrocités allemandes le chantre de la Belgique martyre. Durant les mois de la bataille de Verdun, de février à novembre 1916, il m'écrivit des lettres si belles que

je les lisais à mes soldats comme à mes camarades officiers. Quand nous apprîmes sa mort tragique, nous fûmes plusieurs à pleurer.

« De tous les hommes qu'on appelle grands que j'ai connus, il a été un des seuls à m'impressionner par sa bonté, son amour du peuple, son amour de la Belgique et de la France.

« Les heures que j'ai passées avec lui en Russie et à Saint-Cloud comptent parmi les souvenirs heureux de ma vie. »

.....
Mme Dubrau-Janson, membre de l'Académie Royale de Langue et de Littérature françaises, après avoir exposé les motifs qui ont incité Verhaeren à choisir Saint-Cloud pour s'y établir, insiste, au cours d'un bel exposé, sur l'universalité de l'œuvre du poète.

Elle ajoute : « Je n'ai voulu que vous apporter le salut fraternel de mes collègues belges et vous dire combien nous éprouvons d'émotion et de reconnaissance à l'égard des pays qui ont tenu à s'associer à l'hommage rendu à la mémoire d'Emile Verhaeren : la France, l'Italie, le Brésil, les Etats-Unis, la Suède, le Danemark, d'où je reviens et où j'eus la surprise d'entendre le poète Kai Muller, lire dans la traduction qu'il en a faite, les poèmes des *Plaines, Le Vent, Le Passeur d'Eau, Les Chaînes*.

« En vérité, contrairement à ce que prétend l'adage, Verhaeren fut prophète en son pays et ceci d'autant plus que son pays ne comptait, à proprement parler, pas de frontières.

« S'il écrivit qu'on ne peut perdre son clocher de vue sans se perdre soi-même, j'incline à penser que nous ne devons voir dans ces mots qu'un symbole.

« Emile Verhaeren emportait son clocher avec lui et le plantait comme un rosier, là où la terre lui semblait bonne et féconde.

« Saint-Cloud fut ce jardin d'élection, cette patrie d'où rayonna sa foi et son universalité. Aujourd'hui que les yeux du poète sont fermés aux réalités et ouverts sur les ombres, nous ne pouvons deviner dans quelle mesure il nous regarde et nous entend parler de lui, de son œuvre, de sa vie, mais nous savons — et cette manifestation due à la pérennité de votre souvenir en est une preuve manifeste — qu'il ne nous a jamais véritablement quittés et que ce soir, une fois de plus, il est présent à chacun de nous. »

.....
M. Edouard Bonnefous, ministre des P.T.T., député de Seine-et-Oise, apporte ensuite l'hommage du Gouvernement au poète immortel dont nous fêtons le centenaire.

Il insiste sur le caractère universel de l'œuvre de Verhaeren : « Verhaeren est probablement le plus grand poète belge. Il est une des expressions suprêmes du génie flamand et c'est à juste titre qu'il a été honoré par le glorieux roi Albert et par la reine Elisabeth dont Verhaeren dirait qu'elle est « la première en Belgique pour qui l'art représente et résume l'unité et la diversité du monde ». Les deux souverains aimaient Verhaeren et ils lui ont témoigné leur estime de la façon la plus amicale. Le Roi Chevalier n'écrivait-il pas : « Le poète illustre, dont la nation est fière, incarne au plus haut degré le génie belge ? »

Après avoir parlé de Verhaeren belge et français, M. Bonnefous parle de Verhaeren l'Européen, car même au temps où la Belgique, durant le conflit de 1914-18 : « était dévastée par la guerre, le poète demeurait « européen » dans son for intérieur. Certes l'agression allemande avait ébranlé sa foi et ses espérances. « L'Allemagne, écrivit-il, a détruit la confiance » et il ajoutait : « J'ai grand peur que la liberté ne ressuscite pas toute entière d'entre les ruines du grand drame ». Malgré tout, il appela toujours de ses vœux la réconciliation profonde de la France et de l'Allemagne nécessaire à un regroupement des nations occidentales. Il se voyait lui-même : « Entre la France ardente et la grave Allemagne », comme l'a écrit un de ses biographes, Mabilley de Poncheville : « Sa naissance et ses habitudes de vie le prédisposent à sentir la réalité, la nécessité de la vie internationale superposée à la nationale. » Pour un Flamand de cette région d'Anvers largement ouverte sur la mer du Nord, plus encore que pour tout autre Belge, la Belgique est à la fois un carrefour et un rendez-vous du monde. A la suite de Victor Hugo, Verhaeren appelle de tous ses vœux la réalisation des Etats-Unis d'Europe.

« Le même auteur rapporte d'une conversation avec Verhaeren cette pensée : « On sera un insensé si on veut être Européen « sans être Européen en fonction de son pays. Je n'ai jamais « coupé de lien, j'ai ramené souvent ma pensée à la pensée du « sol nourricier. »

« Ce sol nourricier, c'est cette Belgique qu'il aimait si passionnément et dont il parlera toujours avec une tendresse toute filiale :

« Mais je suis né là-bas dans les brumes des Flandres, dans « un petit village où des murs goudronnés abritent des marins « pauvres mais obstinés, sous des cieus d'ouragant de fumée et « de cendre. »

« La Belgique, terre d'expérience, « Carrefour où l'Europe attire quelques-unes de ses conquêtes, comptoir où les gens du Sud, du Nord et de l'Est échangent des idées comme des marchandises et passent les lois et les théories au crible de leurs préjugés, Belgique, miroir de l'Europe ! Exaltant ses compatriotes, il devait dire aussi : « Nous ne possédons ni la souplesse, « ni la distinction française, ni la pureté lyrique des Anglo- « Saxons, ni la profondeur sentimentale des Allemands, mais « nous détenons la force rouge et épanouie et la douceur mys-

« térieure et résignée. Croyants ou incroyants, tous nos poètes
« sont religieux. Nous pénétrons de notre foi nos conceptions
« les plus réalistes du monde. »

Enfin, M. Grosclaude, ancien président de la Société des Poètes Français, professeur agrégé de l'Université, orateur de grand talent, essayiste distingué, traita le sujet « Emile Verhaeren où le drame de l'homme en face du monde moderne ».

Cette conférence remarquée fut agrémentée par la déclamation de poèmes de Verhaeren, dits par la marquise de Dalmatie, Mlle Monique De Neyer et M. Louis Brézé, du Théâtre National de Chaillot. On peut du reste en lire l'essentiel dans le dernier bulletin de la Société des Amis de Saint-Cloud.

La soirée se termina par la lecture d'un poème à la gloire de Verhaeren, composé par M. Marcel Chabot, qui fut notre concitoyen pendant de nombreuses années et qui a laissé le souvenir d'un homme très affable, dont le sens poétique a exprimé la pensée de l'homme moderne souvent dépassé par ses créations mécaniques.

Emile VERHAEREN

*Par delà l'oasis des heures apaisées
Il martela le monde entre ses poings crispés.
Les plaines s'étendaient, larges, dans son esprit
Et montaient à l'assaut des murailles des villes.
Mais les villes roulaient, frémissantes de cris,
Sur les prés crevassés, les prés verts et fertiles,
Et les prés reculaient, en fermant leurs paupières,
Devant les petits pas impérieux des pierres.
S'ébrouant dans la suie et la chaude lumière
Son âme décupla les âmes des moteurs,
Toute une humanité s'engouffra dans son cœur
Où haletaient l'usine et la terre éventrée :*

— La matière eut son épopée. — Marcel CHABOT.

Ajoutons en terminant que pour mieux honorer Verhaeren, une exposition de ses œuvres et de quelques souvenirs, conservés pieusement par M. Georges Tribout, attirera beaucoup de personnes, que des cartes postales, reproduisant les traits et la maison de Verhaeren furent éditées, et qu'un bureau de poste temporaire fonctionna le jour de la manifestation du 13 mai qui fut réussie en tous points.

Photos, peintures et documents ont fait revivre SAINT-CLOUD "des origines à nos jours"

Le samedi 4 juin a été inaugurée au Centre Culturel, une exposition consacrée à l'histoire de Saint-Cloud, des origines à nos jours.

Cette exposition, petite par le nombre des objets exposés, grande par leur qualité, était éclairée par les fenêtres qui s'ouvrent largement sur les coteaux de Sèvres et de Meudon, sur Paris et la vallée de la Seine. Elle était centrée sur les personnalités puissantes qui ont marqué d'une empreinte durable la cité.

De saint Clodoald, petit-fils du roi franc Clovis et de sainte Clotilde, abbé du monastère qu'il fonda près de la colonie gallo-romaine de Novigentum, on voyait des sceaux, des cachets, la réplique d'une statuette qui échappa à la Révolution de 1793.

De Monsieur, frère du roi Louis XIV, de Madame, Henriette d'Angleterre, on voyait des tableaux, des gravures et les photographies jaunies du magnifique château de Saint-Cloud, qui avant son incendie total par les Prussiens, en octobre 1870, soutenait la comparaison avec la ceinture de châteaux royaux et princiers qui entourait Paris (Saint-Germain-en-Laye, Marly-le-Roi, Versailles, Choisy-le-Roi, Sceaux).

De Marie-Antoinette, infortunée reine de France, on voyait exposés sous vitrines, les actes notariés par lesquels elle acheta le domaine de Saint-Cloud, agrandi l'hospice, le dota d'une chapelle — seul monument historique qui ait survécu à l'usure du temps et à l'incendie de 1871 — fit construire à la place de l'antique église abbatiale qui menaçait ruine une église de style néo-classique, remplacée au cours du XIX^e siècle par l'église paroissiale où on célèbre le culte actuellement.

De Napoléon I^{er}, on voyait les proclamations, les gravures commémorant les fameuses journées, cruciales pour l'histoire du monde, des 18 et 19 brumaire, an VIII, qui mirent un terme au désordre et à la licence du Directoire, et inaugurèrent la dictature impériale.

De Napoléon III, on voyait des photographies reproduisant les fêtes coûteuses et fastueuses. On sait comment l'invasion prussienne mit fin à cette euphorie et détruisit Saint-Cloud, dont 21 maisons seulement échappèrent à l'incendie. Des agrandissements photographiques révélaient éloquemment ces ruines de l'« Année Terrible ».

Mais à côté de ces grandeurs impériales et royales, des tableaux rappelaient les bastringues, les estrades, les lampions des fêtes populaires données à Saint-Cloud de la fin du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours.

Un peu en marge de cette exposition, un stand était consacré à l'autoroute de l'Ouest, qui commence place G.-Clemenceau, traverse par un tunnel le parc anglais du Trocadéro et se poursuit en direction de la Normandie.

Des photographies de voitures accidentées montraient le danger qu'il y a à ne pas se conformer au Code de la Route.

Des vues cavalières, des plans, des cartes de la ville de Saint-Cloud, de son parc et de ses bois, complétaient l'exposition. L'objet le plus poétique en était peut-être un lavis de Thomas Girtin, paysagiste romantique anglais, qui montre les bords de la Seine à Saint-Cloud en un temps où les coteaux n'étaient pas déboisés devant les immeubles, où l'île Seguin ne disparaissait pas sous les usines de la Régie Nationale Renault, et où les eaux de la Seine n'étaient pas polluées par les déchets de mazout.

En bref, l'exposition a été fort bien organisée par « les Amis de Saint-Cloud ». Elle a été beaucoup visitée et très appréciée.

LE COMMISSARIAT DE SAINT-CLOUD

à la première exposition de la Prévention Routière

Du 14 au 22 mai s'est tenue au Musée des Travaux publics, à Paris, une exposition de la prévention routière. Exposition très réussie et très utile, parfaitement organisée, elle a montré les efforts de l'administration de la police et de la gendarmerie pour essayer de diminuer le nombre des accidents de la route.

A noter l'exposition du commissariat de Saint-Cloud et de l'autoroute de l'Ouest. Les visiteurs ont pu suivre la circulation de cette autoroute depuis le musée où un tableau de commande avait été installé. Il était possible notamment d'écouter en duplex la conversation échangée entre la voiture police-secours de Saint-Cloud et le P.C.-Tunnel. Les documents photographiques exposés étaient parlants.

LE CINÉMA ÉDUCATIF

Ce n'est plus simplement au Centre Culturel et Artistique qu'on peut apprécier la qualité des films éducatifs, qui y sont projetés deux fois par mois par les soins de la Municipalité.

Mensuellement sont désormais organisées des séances à Lelégard pour nos anciens et dans la crypte de l'église Notre-Dame des Airs pour les jeunes.

Les films sont de premier ordre et la projection assurée par le service cinématographique du ministère de la France d'Outre-Mer est excellente.

Les distributions des prix dans les écoles

Les distributions dans les écoles publiques ont eu lieu avec toute la solennité désirable. Aux Coteaux, elles ont été présidées par M. Monsel, dans le magnifique préau de l'école des filles. Après une partie récréative tout à fait au point, M. Monsel a pris la parole. Il a remercié les professeurs de leur dévouement et a donné d'utiles conseils aux jeunes. M. Devèze, conseiller général du canton de Sèvres, a également pris la parole pour souhaiter aux enfants et à leurs maîtres des vacances méritées. Pour les enfants de Montretout, dans la Salle des Fêtes municipale, M. Monsel a présidé la distribution des prix qui a été suivie, comme celle des Coteaux, d'un vin d'honneur auquel assistaient le maire, les adjoints et plusieurs conseillers municipaux. Des souvenirs ont été remis aux institutrices qui quittent Saint-Cloud pour prendre une retraite bien méritée.

La distribution des prix aux élèves des cours complémentaires et des groupes du Centre a été présidée par M. Chaveton, maire, qui a prononcé une brève et substantielle allocution de circonstance. Les élèves ont été très applaudis dans les divertissements qu'ils ont offerts à un public très dense.

Les succès aux divers examens et à l'entrée en 6^e ont été aussi nombreux qu'on pouvait le souhaiter et qu'on peut d'ailleurs les attendre d'un personnel d'élite.

Pour les écoles privées, institution Saint-Pie X, école Saint-Joseph, les distributions en prix ont revêtu le même caractère de solennité que pour les écoles publiques. De nombreuses personnalités y ont assisté, qui ont vivement félicité les nombreux lauréats et lauréates ainsi que le personnel enseignant.

Au lycée de garçons, la distribution non solennelle des prix avait groupé beaucoup de monde, élèves plusieurs fois nommés, professeurs et membres de l'administration ainsi que des amis du lycée.

Au lycée de filles, la distribution des prix a eu lieu dans chaque classe.

**

Le mercredi 6 juillet, la promenade rituelle offerte aux élèves reçus au certificat d'études primaires et à ceux admis en 6^e, soit environ 200 garçons et filles, a eu lieu à Rosny-sur-Seine, à Limay, à Anet et dans la forêt de Dreux. Directeurs et professeurs accompagnaient les jeunes élèves, qui se sont montrés d'une sagesse exemplaire et ont été très heureux d'une promenade parfaitement organisée, ce que M. Laurence ne manqua pas de souligner en remerciant M. André Marie, les divers maîtres et directeurs, sans oublier le colonel Fosse, ancien directeur de l'école publique de Limay, qui se montra le plus aimable des cicerones.

Colonie de vacances municipale de Charbonnière

Notre colonie de vacances a ouvert ses portes le jeudi 7 juillet.

Dès 7 h. 30, les 179 enfants qui étaient inscrits pour le départ de la première période étaient rassemblés sur la place de la Mairie, accompagnés de leurs parents, certains un peu inquiets d'une séparation qui allait être

la première dans l'existence du petit garçon ou de la petite fille. On a même remarqué quelques larmes, tout à fait inopportunes d'ailleurs et vraiment sans objet quand on sait comment les enfants sont traités à Charbonnière et quels souvenirs ils en rapportent, quels regrets aussi éprouvent ceux qui, ayant dépassé l'âge limite de 14 ans, ne peuvent plus être admis.

A 8 h. 15, après contrôle des partants classés par ordre alphabétique et la constitution des groupes placés sous la surveillance des moniteurs et monitrices présents, les quatre cars prirent le départ salués par les signes d'adieu des familles et des enfants.

Voyage sans histoire. Temps magnifique et arrivée au château vers 11 h. 15. Nouveau contrôle par le directeur et constitution des équipes en tenant compte cette fois de l'âge et des possibilités physiques de chaque enfant.

Naturellement, après 3 heures de voyage, il était bon de se dégourdir un peu et l'on fit immédiatement connaissance avec les pelouses vertes et les ombrages des arbres magnifiques qui entourent le château.

Puis, ce fut le déjeuner dans les salles à manger que maintenant de nombreux Clodoaldiens connaissent, petites tables de quatre couverts, personnel de service aimable, sous l'œil vigilant et maternel de M. et Mme Martin, directeur et économiste depuis sept ans.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que le soleil qui s'est montré bienveillant dès le départ continue à être favorable et que tous nos enfants profitent à 100 % de l'air, de la lumière, du calme, que permet de leur offrir le château de Charbonnière.

On sait que la colonie se compose de deux périodes de un mois chacune, la première s'étend du 7 juillet au 9 août, la seconde du 9 août au 4 septembre. Le transport des enfants est assuré par autocars aux frais de la ville.

Les enfants doivent écrire à leurs parents tous les huit jours et, chaque semaine, on trouvera dans le cadre d'affichage de la mairie, le compte rendu des activités de la colonie pendant la semaine écoulée.

Logement

Dans quelques mois, la Commission du logement aura à se préoccuper de l'attribution des 100 logements qui seront mis à la disposition des prioritaires de la ville dans le groupe des Assurances actuellement en cours de construction, rue du Mont-Valérien et boulevard de la République.

Nous ne pouvons dire encore avec quelque précision la date à laquelle ces logements seront habitables.

Cependant, nous nous préoccuons de préparer les dossiers à soumettre en temps utile à la Commission.

Dès après la période des vacances, toutes les personnes qui ont fait à la mairie une demande de logement non encore satisfaite recevront un questionnaire qu'elles voudront bien remplir avec exactitude et nous retourner.

Ce questionnaire a pour but de déterminer la situation exacte du demandeur et de permettre à la Commission du logement de faire un classement. Il ne sera pas possible, cette fois encore, de satisfaire toutes les demandes.

Nous rappelons ce qui a déjà été dit au sujet de l'utilisation des logements laissés libres par suite du départ d'un locataire actuel à qui aurait pu être attribué un logement dans les groupes nouveaux.

Le fait d'attribuer à un foyer un logement nouveau ne permet pas à la Municipalité de disposer du logement libéré. Le propriétaire reste entièrement libre d'en disposer à son gré.

Toutefois, le propriétaire qui accepterait de prendre un prioritaire sur une liste qui lui serait soumise donnerait à son ancien locataire qui, pour un motif quelconque, désire un logement moderne, une chance supplémentaire de voir sa demande acceptée puisque cela permettrait le relogement dans une maison ancienne d'un foyer qui pourrait n'avoir pas les possibilités financières de prendre la charge du loyer toujours assez élevé d'un logement neuf.

Dans un pareil cas, le questionnaire dont il est parlé ci-dessus devra être accompagné d'une lettre du propriétaire donnant son accord pour l'acceptation éventuelle d'un prioritaire.

Bien entendu, ne pourront être retenus que les accords concernant des logements d'au moins une pièce et cuisine, présentant des conditions d'hygiène et de salubrité convenables et loués régulièrement (engagements de location, quittances).

UN COMITÉ P.A.C.T. EST NÉ A SAINT-CLOUD

Un Comité P.A.C.T. vient d'être fondé à Saint-Cloud, sous la présidence de M. Pierre Houillon, pour poursuivre la tâche de « Propagande et d'Action contre le Taudis ».

Le Comité P.A.C.T., en accord avec celui des « mal-logés », recherchera les solutions les plus efficaces pour améliorer les conditions de logement de la famille, constituera le dossier et le fera parvenir à l'organisme susceptible de fournir les fonds nécessaires. Lorsque le dossier sera de retour, il mettra en route les travaux possibles en fonction de l'aide octroyée.

Tous renseignements peuvent être fournis par le « Centre d'Action Sociale », 25, rue Royale.

L'AIDE AUX MÈRES

L'Association Clodoaldienne pour l'Aide aux Mères de famille a pu aider, depuis neuf mois qu'elle exerce son activité, 32 familles de Saint-Cloud qui ont bénéficié de 1.847 heures de « travailleuses familiales ».

La plupart de ces familles, rattachées à la Caisse d'Allocations Familiales de la rue Viala, ont été prises partiellement en charge par cet organisme; quelques autres, non rattachées à la C.C.A.F.R.P. ont été aidées grâce aux dispositions prises par le Conseil Municipal en faveur des familles entrant dans cette catégorie.

Rappelons que les personnes qui estiment avoir besoin des services d'une « travailleuse familiale » peuvent s'adresser :

- 1° Si elles sont rattachées à la C.C.A.F.R.P. à l'assistante sociale de la caisse, Mlle Rivain, à la mairie, le mardi, de 11 heures à midi et le jeudi, de 17 heures à 19 heures;
- 2° Dans le cas contraire, à Mlle Morlais, secrétaire de l'Association Clodoaldienne pour l'Aide aux Mères de famille, 8, rue d'Orléans, Saint-Cloud, tél. : Mol. 47-18 ou à la permanence ouverte au Centre Culturel, 14, rue des Ecoles, le vendredi, de 17 h. à 19 heures.

Compte Rendu Analytique des Séances du Conseil Municipal de St-Cloud

SÉANCES DES 7 ET 9 JUIN 1955

Séance du 7 Juin

Présents : MM. Chaveton, maire; Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, adjoints; Mmes Clément, Lorrain, MM. Lemonnier, Charondière, Clémentel, Petit, Oble, Beaufocher, Chauveau, Dupérier, Ducros, Billard, Devèze, Coutureau, Benoit, Primel, Co-meau, Biajoux, Mme Maloisel, M. Bottigelli.

Excusés : M. Joulia, qui a donné pouvoir à M. Chaveton, M. Salles.

Le Conseil :

1° Décide, à l'unanimité, d'étendre aux agents communaux les dispositions des décrets du 10 mai 1955 portant aménagement des émoluments perçus par les agents et fonctionnaires de l'Etat et modifiant l'indemnité spéciale dégressive. Ouvre à cet effet un crédit de 500.000 francs à prélever sur les fonds libres, la régularisation étant faite au budget additionnel de 1955.

2° Décide, à l'unanimité, de fixer la liste des emplois communaux dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou par utilité de service. Détermine la situation et la consistance des locaux mis à la disposition des titulaires de ces emplois ainsi que les conditions financières générales de chaque concession;

3° Décide, à l'unanimité, de fixer la rémunération à accorder au personnel enseignant chargé de l'encadrement de la colonie de vacances municipale, rémunération qui sera celle prévue par l'arrêté interministériel du 10 juin 1954 et qui est fixée aux chiffres maximum;

4° Décide, à l'unanimité, de créer un centre de protection maternelle et infantile et de construire les locaux destinés à recevoir ce centre en faisant surélever d'un étage le bâtiment communal attenant à la mairie, situé rue du Docteur-Desfossez, à proximité de l'hôpital, bâtiment dans lequel sont installés la musée et la bibliothèque. Approuve le projet établi par M. Benzech, architecte, d'après les normes données par les services de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale. Sollicite pour ce projet les subventions de l'Etat, du département et de la Sécurité Sociale et vote les crédits nécessaires : en recette 6.750.000 fr. représentant les subventions, en dépense 9.000.000 de francs représentant la dépense à prélever sur les fonds libres.

En ce qui concerne les dispositions du décret du 21 mai 1955, d'après lequel les communes vont avoir à supporter les charges d'assistance, actuellement départementalisées, émet, à l'unanimité, le vœu suivant, après intervention de MM. Bottigelli, Devèze, Lemonnier, Biajoux, Rollin, Monsel, Joulia, Dupérier, Charondière et de M. le Maire, vœu rédigé par M. Rollin, avec la collaboration de MM. Dupérier et Bottigelli :

« Le Conseil Municipal de Saint-Cloud, « Considérant l'importance des dispositions du décret du « 21 mai 1955 sur les frais d'assistance et notamment l'incidence « qu'elles doivent avoir sur les finances communales;

« Considérant que de ce fait, cette question exige un examen approfondi et des compléments d'information;

« Demande au Conseil Général d'ajourner sa décision jusqu'à « la date limite fixée par le décret en cause »;

5° Décide, à l'unanimité, de faire édifier sur le terrain communal situé quai Carnot, entre les immeubles H.L.M. et le quai, un square pour permettre aux enfants des familles logées dans lesdits immeubles, de jouer librement et en toute sécurité. Approuve, après quelques modifications, le projet établi par le Directeur des Services techniques municipaux, projet qui s'élève à 2.500.000 francs. Ouvre un crédit d'égale somme, à prélever sur les fonds libres, la régularisation étant faite au budget additionnel de 1955;

6° Décide, à l'unanimité, d'acquérir auprès de la Régie Nationale des Usines Renault, Etablissements Burthe et Henrionnet, concessionnaires pour Versailles :

a) Un châssis Renault, type 2164, charge utile 2 tonnes 500 normal, équipé d'une arroseuse-balayeuse Genève, homologation n° 21, avec réservoir métallique de 2.000 litres, pompe centrifuge, boîte d'arrosage, becs laveurs, rampe d'humectage, balai en piassava, pour la somme de 2.011.618 francs avec un supplément d'environ 100.000 francs pour le revêtement du réservoir d'un produit anti-corrosif;

b) Un châssis Renault, 2 tonnes 500 normal, équipé d'une benne basculante Pillot, type travaux publics, d'une capacité de 2 m3 avec fond bois sous caisse, décrochage haut et bas et crochet de remorque, pour la somme de 1.052.179 francs.

Décide de passer un marché de gré à gré avec les Etablissements précités et d'autoriser le Maire à signer le marché.

Ouvre pour couvrir la dépense en résultant un crédit de 3.200.000 francs à prélever sur les fonds libres, la régularisation étant faite au budget additionnel;

7° Décide, à l'unanimité, de créer un parking à l'intérieur du marché couvert de Montretout, pour dégager le boulevard de la République, R.N. 185, où stationnent les jours de marché les véhicules utilitaires des commerçants forains et d'acquiescer à cet effet deux parcelles de terrain contiguës au marché couvert :

a) Une parcelle d'une superficie de 450 m² environ appartenant aux héritiers Sinquin, qui veulent bien consentir une vente amiable à la ville de Saint-Cloud, pour le prix de 2.000 francs le m²;

b) Une parcelle d'une superficie de 400 m² environ appartenant à M. Leynard, qui consent la vente mais au prix de 4.500 francs le m².

Décide de traiter immédiatement avec les héritiers Sinquin, qui font des conditions avantageuses et d'engager des pourparlers avec M. Leynard pour obtenir un prix plus raisonnable, le prix de 4.500 francs paraissant exagéré.

Au cas où aucun accord amiable ne pourrait intervenir avec M. Leynard, après que l'Administration des Finances aura fixé la valeur du terrain, l'expropriation pour cause d'utilité publique sera prononcée.

Sollicite pour ces acquisitions la déclaration d'utilité publique.

Décide pour régler la dépense d'ouvrir un crédit de 2.300.000 francs à prélever sur les fonds libres, la régularisation étant faite au budget additionnel de 1955;

8° Décide, à l'unanimité, d'acquiescer à M. Guinard, une bande de terrain de 5 mètres de large sur 45 mètres de long, soit une superficie de 225 m², au prix fixé par l'Administration des Domaines, pour permettre, à la suite des observations du Comité départemental des Constructions scolaires, de décaler vers le boulevard de la République, afin d'aménager un espace libre côté rue du Mont-Valérien, les futurs bâtiments du groupe scolaire de la rue du Pierrier. Ouvre à cet effet le crédit nécessaire à prélever sur les fonds libres.

Séance du 9 Juin

Présents : MM. Chaveton, maire; Monsel, Rollin, Laurence, adjoints; Mmes Clément, Lorrain, MM. Joulia, Lemonnier, Charonnière, Clémentel, Petit, Oble, Chauveau, Ducros, Devèze, Benoit, Primel, Comeau, Bottigelli, Biajoux et Mme Maloisel.

Excusés : MM. Schreder, Beaufocher, Salles, Dupérier, Billard, Coutureau.

Ont donné pouvoir : M. Coutureau à M. Devèze; M. Schreder à M. Chaveton, M. Beaufocher à M. Chauveau.

9° Décide, à l'unanimité, d'acquiescer pour le service de l'état civil de la mairie, une machine Elliot-Fisher, auprès de la Société Underwood, 21, rue Paul-Lelong, à Paris, pour le prix de 495.000 francs et ouvre un crédit d'égale somme à prélever sur les fonds libres, la régularisation étant faite au budget additionnel de 1955;

10° Décide, par 18 voix et 5 abstentions, celles des conseillers communistes, dans la limite de la subvention de 150.000 fr. déjà attribuée, de renouveler l'aide de 50.000 francs accordée à l'Association Clodoaldienne pour l'Aide aux Mères, en ce qui concerne l'emploi de travailleuses familiales. Accepte, d'autre part, à l'unanimité, d'étudier un projet d'aide aux familles au moyen de femmes de ménage;

11° Approuve, à l'unanimité, le nouveau contrat d'assurances « responsabilité civile » mis en harmonie avec les conditions générales et particulières du contrat-type élaboré par le Conseil National des Services publics;

12° Décide, à l'unanimité, de faire exécuter les travaux de remise en état de la rue du Val-d'Or (C.V.O. n° 2) et, ainsi que le propose l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, de passer un marché de gré à gré avec la Société « Les Terrassiers-Paveurs de Versailles », soumissionnaires du bail d'entretien des routes nationales et départementales.

Autorise le Maire à signer ce marché et décide d'imputer la dépense de 3.200.000 francs sur les crédits réservés au budget vicinal;

13° Décide, à l'unanimité, de remplacer dans l'avenue Foch, les lampes à incandescence d'éclairage public électrique, par des appareils à deux tubes fluorescents des Etablissements Clavel au lieu des appareils à trois tubes fluorescents de la Société Mazda, comme précédemment prévu.

Décide de passer à cet effet un marché de gré à gré avec les Etablissements Clavel, 27, rue de la Faisanderie, à Paris, et autorise le Maire à signer ce marché, qui s'élève à 731.200 francs. La dépense (appareils et pose), chiffrée à 875.000 francs sera, comme il est indiqué dans la délibération du 25 février 1955, prélevée sur les fonds libres et la régularisation faite au budget additionnel;

14° Décide, par 18 voix contre 5, de régler à la Société d'H. L.M. « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille », la somme de 11.561.500 francs, représentant la quote-part de la ville dans le déficit constaté au compte de gestion des exercices 1952-1953 et 1954.

Décide de régler immédiatement 10 millions à l'aide des crédits votés aux budgets de 1954 et 1955 et de reporter sur le budget de 1956 le solde, soit 1.561.500 francs;

15° Décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention complémentaire de 15.000 francs à l'Association des Déportés et Internés Politiques pour les frais engagés par cette Association, à

l'occasion de la manifestation du 24 avril 1955. Ouvre un crédit de 15.000 francs à prélever sur les fonds libres;

16° Désigne, à l'unanimité, après une suspension de séance et après accord entre les trois groupes : Mme Clémentel, Mme Lorrain, M. Ducros et Mme Maloisel, comme représentants du Conseil Municipal à la Commission administrative du Bureau d'Aide Sociale;

17° Décide, à l'unanimité, d'accepter la cession gratuite à la ville de Saint-Cloud du sol de l'avenue Léonie (voie privée) et de classer cette rue dans la voirie urbaine, sous le nom de Maurice-Ravel, sous réserve, toutefois, que les propriétaires riverains effectuent les quelques travaux de remise en état jugés nécessaires et chiffrés à 160.000 francs;

18° Décide, à l'unanimité, d'accepter les chiffres fixés par l'expert en ce qui concerne l'indemnité due par la ville pour l'occupation après l'expiration du bail, du 1^{er} octobre 1953 au 31 mars 1954, de l'immeuble sis, 3, rue Gounod, dans lequel étaient installées des classes du lycée de jeunes filles et l'Association des Déportés et Internés politiques, indemnité fixée pour ces six mois à 260.000 francs, étant entendu que les frais de procédure seront supportés par moitié par la ville et par les propriétaires demandeurs.

Sollicite de l'Etat, qui versait à la ville 50 % du loyer, l'attribution d'une indemnité de 130.000 francs;

19° Décide, à l'unanimité, de poursuivre les pourparlers déjà engagés en vue du jumelage de Saint-Cloud avec la ville allemande de Bad-Godesberg. Décide, en ce qui concerne la Charte des libertés communales, de ne prendre une décision que lorsque tous les conseillers auront étudié cette charte, dont un exemplaire leur sera adressé par le Maire;

20° Se réunissant en scrutin secret, le Conseil émet son avis sur des demandes de sursis d'incorporation et sur divers dossiers d'assistance.

Au titre des questions diverses, différentes demandes sont formulées par MM. Ducros, Biajoux, Mme Lorrain, M. Devèze, Mme Clément, Mme Maloisel, MM. Bottigelli et Rollin, tendant à apporter telle ou telle amélioration.

M. le Maire demande aux membres du Conseil de ne pas attendre la réunion de l'Assemblée pour formuler ces demandes mais de les déposer par écrit auprès du secrétaire général de la mairie. La maison municipale, dit-il, y gagnera en efficacité et les réunions seront ainsi écourtées sans perdre pour autant de leur intérêt.

Saint-Cloud, le 18 juin 1955.

Vu
Le Maire,
F. CHAVETON.

Le Secrétaire de séance,
L. CHARONNIÈRE.

INFORMATIONS DIVERSES

Désinfection des appartements

On nous demande très souvent des renseignements au sujet de la désinfection des appartements à la suite, notamment, d'une maladie contagieuse.

Nous publions, ci-après, le texte d'une affiche éditée par la Préfecture de Seine-et-Oise qui donne toutes précisions concernant cette désinfection.

PROTECTION DE LA SANTE PUBLIQUE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA DÉSINFECTION

Toute personne désireuse de faire procéder à la désinfection de la totalité ou d'une partie de son appartement, à la suite d'une maladie contagieuse, ou pour toute autre raison (hygiène), peut s'adresser à la direction départementale de la Santé, 1, rue Jean-Houdon, à Versailles.

TARIFS

1° *Désinfections obligatoires.* — Gratuité de la désinfection de la chambre du malade et de l'étuvée de sa literie après maladie à déclaration obligatoire.

Cette gratuité ne sera toutefois accordée qu'autant que la déclaration de maladie aura été adressée par le médecin traitant à la Direction départementale de la Santé, 1, rue Jean-Houdon, à Versailles, au Bureau municipal d'hygiène dans les villes qui en sont pourvues.

2° *Désinfections facultatives.* — par 20 m³ ou fraction de 20 m³, au-dessus de 20 m³, 500 francs.

Etuvée : 700 francs.

Liste des maladies à déclaration obligatoire donnant lieu à la désinfection
Gratuité de la chambre du malade et à l'étuvée de sa literie

Fièvres typhoïde et paratyphoïde, typhus exanthématique et autres rickettsioses : diphtérie, suette miliaire, choléra, peste, fièvre jaune, dysenterie bacillaire et dysenterie amibienne, variole, fièvre scarlatine; poliomyélite antérieure aiguë, brucelloses (fièvre ondulante ou méliococcie), lèpre, psittacose, tétanos, typhus récurrent (fièvre récurrente).

Dans le cas où les intéressés désireraient faire procéder à la désinfection des pièces autres que la chambre du malade, le tarif sera celui des désinfections facultatives.

CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Les services du Commissariat, grâce à leur véhicule-radio qui patrouille chaque nuit, tendent de plus en plus à prévenir le cambriolage; des barrages routiers, des contrôles d'identité et des interpellations de suspects sont régulièrement organisés.

Néanmoins, la meilleure protection est encore celle que chacun s'assure lui-même : serrures, crémones et circuit électrique de sécurité d'abord, sonnette d'alarme et gardiennage ensuite.

La tâche des cambrioleurs est souvent facilitée par la négligence des victimes.

Voici quelques précautions utiles pour faire échec aux voleurs :

- 1° Enfermez vos titres dans un coffre, ainsi que vos bijoux, quand vous ne les portez pas;
- 2° Dissimulez soigneusement votre coffre ou vos économies;
- 3° Ne laissez jamais le courrier s'accumuler dans votre boîte pendant vos voyages;
- 4° Ne vous contentez pas de tirer votre porte quand vous sortez faire une course : verrouillez-la;
- 5° Laissez une lumière allumée lorsque vous sortez le soir;
- 6° La nuit, fermez vos volets avant de vous coucher;
- 7° Vérifiez le passé des gens que vous employez;
- 8° Avertissez la police en cas d'absence prolongée.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Légion d'Honneur

Dans les récentes promotions au grade d'Officier, on relève le nom de :

M. Le Guellec, Inspecteur général du travail, Président du Conseil d'Administration du Gaz de France.

M. Le Guellec est Clodoaldien depuis une quinzaine d'années. Il est délégué cantonal pour les écoles du Centre.

Dans le *Bulletin Officiel* des décorations du 24 mai 1955, on a relevé les noms de :

M. Tocu Gaston, brigadier de police à Saint-Cloud.

M. Liénard Lucien, sous-brigadier de police à Saint-Cloud, qui ont obtenu, par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, la Médaille de la Police Française.

Nous adressons à tous ces nouveaux promus nos plus sincères félicitations.

L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE SAINT-CLOUD

Le dimanche 26 juin, l'orchestre de chambre de Saint-Cloud a donné, avec plein succès, son premier concert chez M. et Mme Dieffen, rue Preschez.

Les jeunes artistes obtinrent un vif succès.

Il est à souhaiter qu'on les entende à nouveau à Saint-Cloud au cours de l'hiver 1955-1956.

Gilbert GRANDVAL et le Général DIO

Notre concitoyen Gilbert Grandval a été nommé résident général de France au Maroc.

Sa tâche est délicate. Mais elle va aux épaules de l'ancien ambassadeur en Sarre, du résistant authentique, de l'aviateur énergique, de l'Alsacien sans peur, et de l'homme qui possède, c'est essentiel au Maroc, la baraka.

Gilbert Grandval, un admirateur de Lyautey, est un réaliste et un homme d'action. Il saura, nous n'en doutons pas, s'inspirer de Lyautey, en adaptant les méthodes du grand Africain aux temps actuels.

**

Le général Dio vient de prendre son commandement en Afrique Noire Française, à Brazzaville. En raison des incidents du Cameroun, son départ a été avancé.

Le général Dio, qui a été le plus jeune général de l'armée française, qui a succédé à Leclerc au commandement de la 2^e D.B., qui a baroudé partout, qui a eu victoires sur victoires, habite Saint-Cloud, rue du Mont-Valérien.

NECROLOGIE

Mme Ernest Tissot, veuve de l'ancien maire de Saint-Cloud, est décédée à Paris, le 29 avril 1955. Elle a été inhumée dans la plus stricte intimité dans le caveau de famille, au cimetière de Saint-Cloud, le 2 mai.

Nous présentons à sa famille nos plus sincères condoléances.

**

M. Pierre Deloncle, ancien collaborateur du maréchal Lyautey, ancien élève de l'École des Chartes, écrivain connu et conférencier de talent, qui habitait 12, rue du Mont-Valérien, est décédé subitement. Il a été inhumé à Cahors, le 15 juin 1955.

A sa veuve, à sa fille, épouse du chef d'escadrons des Moutis, un nom unanimement respecté dans notre ville, nous présentons nos condoléances émues.

**

Le 5 juillet 1955 est décédé, 8, rue Gaston-Latouche, M. René Patrier, grand mutilé de la guerre 1914-1918.

Il a été inhumé au cimetière de Saint-Cloud.

Nous présentons à sa femme, à son fils, à sa sœur, Mme Bruneteaud et à sa famille, nos condoléances sincères.

**

Les obsèques de M. Henri Badaire, beau-père de M. Alain Coutureau, conseiller municipal, ont eu lieu le 21 avril, au milieu d'une nombreuse affluence. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Saint-Cloud.

M. Badaire était très connu et très estimé dans notre ville.

La Municipalité était représentée aux obsèques, notamment par MM. Rollin, Laurence, maires-adjoints.

Nous présentons à M. Coutureau et à sa famille nos vives condoléances.

IN MEMORIAM

Le 18 juin, pour commémorer le souvenir de l'appel du général de Gaulle, une quarantaine de personnes se sont rendues au Monument aux Morts, placé de la Mairie. Une croix de Lorraine a été déposée au pied du monument par le capitaine Moulinier, compagnon de la Libération.

La plupart des personnes présentes sont ensuite allées au mont Valérien où elles ont assisté à la cérémonie au cours de laquelle le Libérateur du territoire a ranimé la flamme.

M. FERNAND ANCLA

M. Fernand Ancla, percepteur de Saint-Cloud, est décédé le 31 mai, à l'âge de 52 ans.

Ses obsèques ont eu lieu le 2 juin. Après la cérémonie religieuse et l'absoute, donnée par l'abbé Baye, un public très nombreux a suivi la dépouille mortelle de M. Ancla, au cimetière de Saint-Cloud.

Le maire de Saint-Cloud, MM. Rollin, Laurence, adjoints, de nombreux conseillers municipaux, beaucoup de fonctionnaires de la ville, des contributions, de la perception, plusieurs amis personnels, les chefs et les pairs du défunt, étaient présents et ont tenu à offrir leurs condoléances émues à Mme Ancla, à ses enfants et à la famille.

M. Ancla avait été longtemps en service à Pondichéry et en A.O.F. Il devait faire incessamment, au Centre Culturel de Saint-Cloud, une causerie sur l'Inde française où il avait vécu dix ans.

Dans la cité clodoaldienne, il ne comptait que des amis; il laisse des regrets unanimes.

Au cimetière, M. Gourdin, trésorier-payeur général de Seine-et-Oise, a prononcé l'éloge funèbre de M. Ancla.

LES SPORTS

BREVET SPORTIF A SAINT-CLOUD

Le mardi 17 mai se sont disputées les épreuves du brevet sportif.

Les écoles publiques de la ville de Saint-Cloud présentaient comme chaque année de nombreux candidats. Voici quels ont été les résultats :

Garçons. — Présentés : 95.

Admis : 92 dont 92 ont obtenu le brevet sportif scolaire et 67 le brevet sportif populaire.

Filles. — Présentées : 55.

Admises : 53 dont 53 ont obtenu le brevet sportif scolaire et 31 le brevet sportif populaire.

Toutes nos félicitations aux professeurs d'éducation physique de nos établissements scolaires de la ville, Mme Murat et M. Dassaut, en souhaitant qu'ils continuent dans cette voie.

COUPES MUNICIPALES A SAINT-CLOUD

Tennis

Le 25 juin, le Tennis-Club de Saint-Cloud a fait disputer les coupes municipales entre les membres de ce club.

Le temps était excellent, l'ambiance aussi. Parmi la nombreuse assistance, on notait la présence de

MM. Monsel, Laurence, Joulia, Beaufocher, Neveu, Pons, Coucke, etc.

Résultats :

Simple messieurs : Nel Marcorelles bat G. Bloch, 6-1, 6-3.

Simple dames : Mme Lantz bat Mlle Hélène Poussanoff, 6-1, 6-2.

Double messieurs : N. Marcorelles-Pierre Poussanoff battent G. Fleury et G. Bloch 10-8, 6-3.

Basket-Ball

La remise de la coupe Ed. Bonnefous a eu lieu le 19 juin, au stade Kelly.

M. Lépiessier, ministre plénipotentiaire, chef-adjoint de cabinet de M. Ed. Bonnefous, ministre des P.T.T., député de Seine-et-Oise, a remis le challenge à M. Chasles, le jeune et sympathique capitaine de basket-ball.

U. A. S. « LA CLODO »

Section gymnastique. - Athlétisme

Notre section a, le 20 mars dernier, organisé au stade Kelly, avenue Foch, le tournoi inter-société de Seine-et-Oise qui a connu un vif succès et a vu nos jeunes gymnastes se classer très honorablement.

Le précédent bulletin avait donné le compte rendu du tournoi de gymnastique artistique féminine qui s'est déroulé le 27 mars à la Salle des Fêtes municipale.

Nous croyons devoir attirer l'attention des parents sur l'entraînement gymnique pratiqué dans notre section. La gymnastique est indispensable au développement physique de l'enfant et lui permettra plus tard la pratique d'un sport.

Nous rappelons donc que les inscriptions sont reçues au stade Kelly, 48, avenue du Maréchal-Foch, lors des séances d'entraînement, les jeudis et samedis, à partir de 19 heures par le moniteur général, M. Ramillon, ou par notre secrétaire, M. Bel.

Notre section est actuellement en plein développement. Elle compte déjà une centaine de membres licenciés.

En outre, nos jeunes gens participeront prochainement à plusieurs concours et challenges : Vigneux, Sevran, Goussainville, Rueil, Villeneuve-Ablon, Crosne, etc...

Enfin, notre section organisera, le 11 septembre prochain, sous les auspices de la Municipalité, les challenges annuels du Souvenir, masculin et féminin des Sociétés de l'Île de France. L'après-midi aura lieu au stade Kelly une grande fête de gymnastique.

Nous invitons bien cordialement tous nos amis et camarades à assister à cette manifestation sportive.

PUTEAUX ENLEVE LA COUPE DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD

Volley-ball

Cette compétition, qui s'est disputée le dimanche 26 juin, au stade Kelly, à Saint-Cloud, a vu s'aligner huit équipes : B.N.C.I. (deux équipes), A.C.B.B. (1 et 2), J.S. Puteaux, U.S. Clichy et les deux formations de l'U.A.S. « La Clodo », club organisateur.

Les éliminatoires du matin qualifient quatre clubs : Puteaux, A.C.B.B., B.N.C.I. et « La Clodo ».

Les demi-finales qualifient la B.N.C.I. et la J.S.

Puteaux, qui jouent la finale devant un nombreux public.

Brillant vainqueur par 3 sets à 0, Puteaux reçut la coupe des mains de M. Laurence, adjoint au maire, lequel était assisté de M. Charondière, conseiller municipal.

Après la distribution des récompenses, qui eut lieu au cours d'un vin d'honneur, M. Laurence invita tous les sportifs présents à lever leur verre à la santé de « La Clodo » et de sa section de volley.

Parmi les nombreuses personnalités que M. E. Domalain, président de la section de volley-ball eut le plaisir d'accueillir à cette journée, citons MM. Beaufocher, conseiller municipal; André, vice-président de l'U.A.S. « La Clodo »; Roussel, président de la section football; Bel, Ramillon, de la section de gymnastique; Neveu, Gonon, Mme Laudré, etc.

LE GROUPE AÉRIEN COLONEL THÉNAULT

Le groupe aérien « Colonel Thénault », c'est l'Aéro-Club Saint-Cloud qui, les samedis, dimanches et jours fériés, à Toussus-le-Noble, apprend à ceux qui le désirent à piloter pour obtenir en 15 heures de vol le brevet de pilote de tourisme 1^{er} degré.

La section de vol à voile est basée à Persan-Beaumont. Sans être membre de l'Aéro-Club de Saint-Cloud, on peut toujours prendre le baptême de l'air à Toussus-le-Noble et survoler le château de Versailles ou celui de Dampierre ou la vallée de Chevreuse. Et puis, si on ne vole pas, on prend un bon bol d'air dans un site sain et agréable.

Le 15 mai dernier, autour de M. Chaveton, maire de Saint-Cloud, étaient réunis à l'aéroport de Toussus-le-Noble, en un déjeuner amical, le colonel Teissier, commandant de l'aéroport de Toussus-le-Noble et de nombreuses personnalités de l'aviation adhérente à l'Aéro-Club de Saint-Cloud.

M. Edouard Bonnefous, ministre des P.T.T., député de Seine-et-Oise, avait tenu, malgré les multiples devoirs de sa charge, à venir passer une demi-heure avec les membres du club. Au dessert, M. Chaveton et M. Jean Holub, président actif, rappelèrent le souvenir du colonel Thénault et saluèrent quelques-uns des Clodoaldiens présents, dont MM. Laurence, maire-adjoint de Saint-Cloud, Oble, vice-président du club, conseiller municipal, Trodé, de l'Aéro-Club, etc.

AU CLUB DES BOULISTES

Les Boul'Dogs de Saint-Cloud

La quadrette composée de Bobi Artenis, Bernard Fernand, Godeheguini André, Catros Maurice, vient de remporter le titre de champion de Paris, le 19 juin 1955, à Levallois.

C'est une belle victoire qui vient s'ajouter à celle déjà remportée en 1947 à Cannes, en 1948 à Roanne, en 1949 à Nîmes et en 1952 à Béziers, sans oublier le championnat individuel de Paris enlevé par Bobi Artenis en 1951.

Nous souhaitons bonne chance à nos joueurs qui vont représenter le Club des Boul'Dogs de Saint-Cloud aux championnats de France 1955 qui ont lieu cette année à Paris, terrain du Champ de Mars, les 19, 20 et 21 août prochain.

Le Club des Boul'Dogs de Saint-Cloud qui a 20 ans d'existence a fait preuve d'une très belle activité pour

cet anniversaire. Nous l'en félicitons vivement et nous adressons tous nos compliments aux champions.

Nous pensons être en mesure prochainement de procéder à l'inauguration du nouveau terrain du jeu de boules qui a été édifié en même temps que le jardin d'enfants de la Passerelle. Les joueurs du club ne peuvent sur ce beau terrain neuf que renforcer leur position et se préparer à remporter de nouvelles victoires.

Un point d'histoire locale

Saint-Cloud au début de l'occupation par l'armée Prussienne PENDANT LE SIÈGE DE PARIS

Journal d'une Clodoaldienne

(Suite et fin)

1^{er} novembre. — Le voilà donc fait ce voyage tant reculé et qu'avec raison je craignais, tant je ne me l'exagérais pas. Il a été cruel. Nous partons de la maison, nous quatre femmes, et Louis chargés de paquets et faisant marcher ma pauvre mère. Il fallait aller jusqu'à la place de l'Hôpital. Impossible. Deux hommes la prennent sur une chaise et la montent. Tout le monde arrive, chacun à son paquet, trois chemises. Si peu qu'on en prenne, c'est encore trop. On avait promis que les Prussiens qui nous faisaient partir aviseraient au moyen de transporter les infirmes, rien. Trois Prussiens brutaux font partir à pied. Je veux faire monter à ma pauvre vieille mère les marches qui conduisent de l'hôpital au débarcadère, impossible; nous sommes obligées, Hermine et moi de la monter de marche en marche, elle ne tenait plus sur ses jambes, tout le reste de la troupe était loin. Nous avions là une brouette, je mis ma mère dessus, mais nous avions quatre paquets, il fallait les porter. Enfin Monsieur le Curé arriva et la famille Couvercelle, mais tout le monde avait tant de paquets que personne ne voulait rouler la brouette. Enfin M. Potier, pauvre cher et bien brave homme m'a tirée de ce mauvais pas. J'étais décidée à retourner seule avec ma mère, à m'enfermer et attendre le sort qu'il plairait à Dieu et aux Prussiens de décider de nous; mais Hermine ne voulait pas rester bien entendu ni me laisser. Enfin, nous sommes arrivées dans cet équipage jusqu'à la grille d'Orléans et là, je me suis adressée à un officier prussien, en le priant de vouloir bien donner un homme pour traîner ainsi ma pauvre mère jusqu'à Ville-d'Avray, ce qui me fut accordé. Nous portions les paquets. Hélas, si peu que nous ayons pris, c'était bien lourd. J'avais pris le carnet de mon mari, mais bourré et deux paniers, la pauvre Hermine, des paquets, un sac de nuit. Mon mari et Emile étaient partis comme ils étaient, il fallait apporter des vêtements pour eux.

Enfin, tant bien que mal, nous sommes arrivées à Ville-d'Avray. Là, j'eus le bonheur de trouver une voiture qui venait d'amener de la farine. Je le priai de prendre ma mère et il emplit sa voiture de paquets, et ma mère et la bonne de Monsieur le Curé complétèrent la voiture. Nous, nous marchâmes à pied jusqu'à Versailles, entre deux haies de Prussiens.

Arrivés à Versailles, comme un troupeau de bœufs, on nous fit aller à la préfecture donner nos noms et là, partis de chez nous à midi, nous étions libres à 6 heures du soir. Six heures, hélas! qui doivent compter dans la vie comme des années!

Mon mari était libre, mais je n'ai même pas pu l'embrasser en passant, il ne fallait pas dépasser la ligne des Prussiens, Emile aussi était libre, les autres étaient retenus et ont passé par un conseil de guerre, pour une malheureuse lettre que le petit vicaire avait écrite au *Gaulois*, pour une rectification, lettre qu'heureusement mon mari n'avait pas signée. Ce sont tous ceux qui l'ont signée qui ont passé devant un conseil de guerre et le petit vicaire qui l'avait écrite a bien manqué d'être fusillé; enfin ils sont tous acquittés, Dieu merci.

Nous avons eu le bonheur de rencontrer un ami, l'économe de l'hôpital, qui avait son appartement libre, sa femme étant partie. Nous voilà installés bien commodément. Ma mère, je l'ai placée comme pensionnaire à l'hospice, elle a tous les soins possibles. Célestine est avec elle. Je suis plus tranquille. Je vais la voir tous les jours.

Versailles est approvisionné assez bien; on y est relativement bien et enfin on ne tire pas sur nous. Mais comme on n'a pas voulu à la préfecture garder Lemoine, on lui a assigné Rambouillet, Emile est parti avec lui; de là ils espèrent arriver près de leurs femmes; c'est encore un nouveau tourment pour nous car nous serons sans nouvelles toujours. J'espère et j'attends!

10 novembre. — Emile et Louis sont partis le 1^{er} de ce mois et nous sommes encore sans nouvelles. J'ai écrit ce matin à Angèle. On nous permet d'envoyer des lettres, partout les Prussiens se chargent de mettre nos lettres aux postes françaises; elles arriveront donc. J'ai écrit aussi à Mme Collas. J'attends avec bien de l'impatience les réponses. On devrait mettre ces lettres aux postes prussiennes. Evidemment, nous nous ennuyons à mourir. Ma mère va bien mais elle s'ennuie et veut toujours retourner chez elle, pauvre femme! Chez elle, en avons-nous un maintenant; question difficile à résoudre. Qu'est-ce que nous trouverons à notre retour, mon Dieu et quand ce retour?

La ville est assez bien approvisionnée et pas très chère, il n'y a que le sucre qui vaut 2 fr. 50, on manque d'allumettes. Les légumes, les fruits, les poulets même y sont en abondance. On est presque à Saint-Cloud, il y a tant de monde de ce malheureux pays!

Nous sommes chez un Monsieur qui est rempli pour nous d'égards et de bonté. C'est une grande compensation à nos profonds chagrins; ah si j'avais une lettre d'Emile, de mes enfants, de mes pauvres Collas. J'attends! J'attends et j'espère!...

16 novembre. — Quel bonheur!... Des nouvelles de nos enfants. Ils vont bien tous. Jenny, Marie, ils sont tous réunis, ô mon Dieu, c'est la première joie que nous éprouvons depuis deux mois; comme j'ai embrassé de bon cœur M. Dejean qui est venu nous apprendre ces bonnes nouvelles.

Nous voyons beaucoup de monde. M. Riocreux est venu nous voir aujourd'hui; il habite l'hospice de Sèvres. Le bas de Sèvres est inhabité.

La maison Chardel est en grande partie brûlée, celle de Mme Appoil est dévastée, quel malheur! Nous nous attendons bien à ce que la nôtre ait le même sort, mais l'assurance que nos enfants et nos amis sont en bonne santé nous donne le courage de supporter les pertes matérielles. Nous nous attendons à ne rien retrouver, s'il en reste, ce sera une trouvaille.

Mon pauvre mari se fait un peu à cette idée, il maigrit à vue d'œil, et cependant nous mangeons bien et il dort bien; rassuré sur les enfants, j'espère qu'il va se remettre un peu.

Ma mère demande toujours à retourner chez elle, pauvre femme, à son âge, quel chez elle trouvera-t-elle? Aussi, il faut vraiment chasser toutes ces tristes idées, car on ne vivrait plus.

Attendons et espérons, c'est toujours ainsi que j'arrête ce journal. On nous fait espérer qu'il va y avoir quelque chose de sérieux. Ah! si cela pouvait donc finir d'une manière ou d'une autre, que nous retournions chez nous, que tout cela s'arrange. Attendons.

Marie-Louise-Adine LEBLOND (1808-1893)
épouse de M. Constantin BISSENIER,
domiciliés en 1870, 9, rue d'Orléans, Saint-Cloud.

NOTES ET INDEX

1^{er} novembre. — Il s'agit du journal *Le Gaulois* (lettre écrite par un vicaire de Saint-Cloud).

16 novembre. — Mme Appoil, artiste à la Manufacture de Sèvres, ami de Mme Bissonnier.

Riocreux Denis-Désiré (1791-1872), conservateur du Musée céramique de Sèvres, ami de M. Bissonnier.

Sa vie et ses travaux sont résumés dans une notice de M. Ambroise Millet, chef de fabrication à la Manufacture de Sèvres, 1883.

En 1870, son dévouement et son activité assurèrent le sauvetage des collections de la Manufacture de Sèvres qui se trouvait en première ligne.

« En une semaine, chose incroyable, tout ce que le Musée contenait de plus précieux fut déplacé. Le conservateur, avec deux aides dévoués, dépouillait lui-même galeries et vitrines de leurs objets se demandant s'il les reverrait jamais, tandis qu'un collègue présidait à l'emballage et au départ. La dernière voiture, chargée des précieuses caisses, partit le dimanche 18 septembre au soir. Dans la nuit, le pont de Sèvres sautait et le lundi matin, la ville était au pouvoir des Prussiens. »

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Mois d'Avril

Daniel-Lucien Pélissier. — Aïmane Radi. — Jocelyne-Françoise Vial. — Jean-Louis-Pierre-Elie Thepot. — Christian-Jean Cognet. — Gérard-Bernard-Michel Basiletti. — Josiane-Suzanne Mugnier. — Isabelle-Claire Monod. — Catherine-Thérèse-Louise Bourdier. — Elisabeth-France-Isabelle Larpin. — Catherine-Marie-Andrée Coutureau. — Jean-Pierre-Raoul-Gaston Beslot.

Mois de Mai

Corinne-Danièle-Sylvie Beugnet. — Marie-France-Evelyne Clément. — Janine-Paulette Chaboissier. — Bernard-Robert-Luc Momas. — Evelyne-Marie-Georgette Chalopin. — Philippe-Serge Courtin. — André-Gaston Treglos. — Patrick Godard. — Pierre-Bernard-Marie-André Lemonnier. — Geneviève Oria. — Catherine-Lucienne Soullier. — Patrick Pasquier. — Geneviève-Prisca-Odile Landry. — Janine Bogratchev.

Mois de Juin

Gabrielle-Roberte-Janine Campani. — Jean-Philippe-Louis-Marcel Huet. — Marie-Christine-Jacqueline Matte. — Jacqueline-Michelle Flagel. — Anne-Marie-Louise Thieblemont. — Christian-Georges-André David. — Jean-Jacques Christin. — Annie-Jacqueline Stverlynck. — Jean-Pierre-René Losi. — Didier Labati. — Philippe-Jean-Louis Chazaly. — Yannick-Paule-Lucienne Sola. — Corinne-Raymonde-Marie Létang.

MARIAGES

Mois d'Avril

Roland-Georges-Henri Mouzou et Françoise-Bernadette Demars. — Maurice-Henri-René Bertrand et Arlette-Julie Jeunechamp. — René-Jacques Blary et Pierrette-Yolande-Jeanne Raguet. — Guy-Roger-Paul Houssard et Anne-Marguerite-Véronique Nalbach. — Claude-Henri Noury et Roberte-Suzanne Saint-Léger. — Georges-Adolphe Lahillone et Jeanne-Marie-Françoise Daguanel. — Georges-Victor Claudel et Eliette-Jacqueline Roudil. — Jacques-François Vallée et Arlette-Adrienne Desbois.

Mois de Mai

René-Joseph Pralet et Renée-Marie Lanère. — Georges-Lucien Lévy et Anne-Jacqueline-Sophie Bloch. — Jean Lévy-Loeb et Nicole-Pascale-Louise Iurilli. — Etienne-Emile-Jean Barbier et Raymond-Fernand Leguay. — Bertrand-Marie-Emile Suet et Jacqueline-Paulette Marechal. — Marius Barbarit et Yolande-Georgette-Renée Maloisel. — Jacques-Jean-Robert Duburcq et Lucette-Georgette Arfeuille. — Lorant-Edouard-Charles Kuhné et Renée-Marguerite Moufflard. — André-Eugène-Louis Mottais et Josette-Christiane Mende.

Mois de Juin

Jacques-Michel Schneider et Madeleine-Olga Verbeck. — François-Eugène-Léon Bodin et Liliane Beauvais. — Claude-Lucien Guichard et Christiane-Marcelle Dubois. — Guy-Jacques-Victor Lorin et Colette Gonin. — René-Emile Huss et Berthe-Marie-Eugénie Waroquet. — Marcel-Léon-Georges Goupy et Raymond Feltsi. — Jacques-Maurice Olivier et Pierrette-Christiane Pichard. — André-Maurice-Roger Prieur et Gisèle-Paulette Huet. — André-Léon-Charles Féron et Yvette-Georgette Taupin. — Jean Ferrer et Monique-Marie-Thérèse Llorens. — Jean Pinard et Janine-Geneviève Desmarès. — Bertile Lapalu et Yvonne-Marie-Jeanne Clerjeaud. — Henri-Jean-Jacques Favre et Denise-Charlotte Vanheffen. — Robert-Maurice-Raoul Allaire et Claudine Kuntz. — Jean Malbec et Monique Philippe. — Bernard-Marie-Gaston Metzle et Jacqueline-Annie-Josette Doazan. — Jean-Julien-Henri Le Normand et Noëlle-Marie-Yvette Le Gac. — Gilbert-Paul Walther et Mauricette-Renée Montjarret. — Lucien-Léon Meunier et Yvonne-Lucie-France Chane. — Jean-Louis-Guy Delage et Marie Préfume.

DECES

Mois d'Avril

Angèle-Marie-Pélagie Delmaire, veuve Rambeau, 88 ans. — Anne-Marie-Claire de Boyvau, 81 ans. — Marie-Louis Revellec, 78 ans. — Joseph-Léon Collette, 86 ans. — Léontine-Cécile Devinat, veuve Chauvet, 74 ans. — Arthur-Lucien-Alfred Belaud, 63 ans. — Marguerite-Julie Repingon, femme Gilbert, 64 ans. — Victor-Emmanuel-Henri Lalouet, 92 ans. — Alice-Louise Villuis, veuve Coquelin, 79 ans. — Albertine-Marie-Antoinette Carel, veuve Moulin, 81 ans. — Isidore-Marie-Paul Bouchy, 81 ans. — Paul-Gustave Bracchi, 80 ans. — Jean-Louis-Anastase Cassard, 83 ans. — Quinzio-Augusto Rossi, 64 ans. — Dominique-Joseph-Pierre Polledri, 51 ans. — Maurice-Henri Levêque, 62 ans. — Henri-Léon Badaire, 61 ans. — Françoise Barboutie, 71 ans. — Louis-Charles Baudiau, 75 ans. — Colette-Marie-Anne-Paule Licoys, 41 ans. — Eva-Berthe-Clara Lelourdy, femme Zoc, 64 ans.

Mois de Mai

Léontine-Marthe-Henriette Giront, femme Lombard, 47 ans. — Françoise-Eugénie Thomas, femme Le Bonhomme, 43 ans. — Marthe-Victorine Le Masle, veuve Subrenat, 68 ans. — Jeanne-Marie Malo, 65 ans. — Henriette-Alice Harel, veuve Bouttieaux, 67 ans. — Andrée-Lucienne Cottureau, femme Margarit, 53 ans. — Maurice Charleux, 61 ans. — Roland-Auguste-Frédéric Le Rouget, 53 ans. — Henri Ordrenneau, 62 ans. — Marie-Marthe Bonnel, veuve Bourget, 79 ans. — Marie-Alexandrine Ménard, veuve Bosse-Blanc, 84 ans. — Achille-Henri-Adolphe Clément, 75 ans. — Augustine-Marie-Josèphe Deflechy, veuve Plouvrier, 86 ans. — Marguerite-Juliette Septier, veuve Desjacques, 69 ans. — Claudine-Emilie Bonnefoy, veuve Couturier, 86 ans. — Lucien-Eugène Herelle, 79 ans. — Fernand-André-Joseph Ancla, 52 ans.

Mois de Juin

Suzanne-Augustine Legalle, femme Abrioux, 69 ans. — Hélène-Adrienne Joret, femme Kwan, 59 ans. — Jean Omer, 26 ans. — Marie Theillaud, veuve Theillaud, 73 ans. — Juliette Pourrier, veuve Boulanger, 67 ans. — Claire-Augustine Thiriet, veuve Gilson, 76 ans. — François-Emile Marguet, 86 ans. — Elsa Ring, veuve Armengaud, 79 ans.